

CLUB DES SENIORS DE SACLAY

REGLEMENT INTERIEUR

1 - Cotisations

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Pour le renouvellement du règlement annuel des adhésions, la période est fixée entre le Forum du mois de septembre et le 15 décembre de l'année en cours.

2 - Rappel de la cotisation

Une lettre de relance sera expédiée avant la fin de l'année à ceux qui n'ont pas réglé leur cotisation et qui n'ont pas donné leur démission.

En cas d'absence de réponse au 31/01 de l'année suivante, ces adhérents seront considérés comme démissionnaires.

3- Local

La salle du Club, mise à disposition par la municipalité, est réservée pour les activités du Club tous les lundis et jeudis.

Cette salle est fermée du 14 juillet au 1 septembre sauf activité exceptionnelle.

4- Repas

Un repas mensuel est organisé dans la salle du club le 2ème jeudi du mois sauf exception

5- Sorties

Les adhérents doivent respecter les consignes données par l'organisateur.

Le règlement se fait par chèque pour tout montant supérieur à 5€.

6 - Contacts avec les autres associations

Des relations de confiance, de partenariat, sont possibles.

7 - Informations

Des informations relatives au club sont affichées dans la salle du club, publiées dans le bulletin municipal, envoyées aux adhérents par courriel ou courrier et mises sur les panneaux lumineux municipaux.

Le site internet du club

(www.seniors-de-saclay.jimdo.com)

est accessible à tous.